

PROJET DE LOI

adopté

le 25 juin 2013

N° 175
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 72, 831 et T.A. 108.

Sénat : 507, 650 et 651 (2012-2013).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques (ensemble une annexe), signé à Paris, le 9 novembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 72 (AN, 14^{ème} législ.).